SANTÉ AU TRAVAIL PROVENCE

Lettre d'engagement dans la démarche de certification

2026

Les missions du service de santé au travail ST Provence consistent à prévenir toute altération de la santé physique ou mentale des salariés suivis du fait de leur travail, sur son secteur de compétence.

Depuis 2004, ST Provence a placé l'amélioration continue au cœur de son organisation en obtenant la certification ISO 9001, afin de toujours mieux répondre aux besoins de ses bénéficiaires, tout en respectant ses missions centrées sur la prévention et la santé des salariés. Dans cette même démarche d'amélioration, Santé Travail Provence a été évalué par AFNOR Certification sur 21 critères relatifs à son activité et son organisation, et a obtenu avec succès le label AMEXIST. Ce label, délivré le 9 septembre 2021 pour une durée de 5 ans, témoigne de l'engagement à promouvoir la prévention et la santé au travail, dans le cadre d'un processus qualité.

Conformément à la loi du 2 août 2021, ST Provence se conforme désormais au référentiel AFNOR SPEC 2217, qui définit les objectifs de la Certification de la branche. Celui-ci guide la démarche d'amélioration continue au sein de ST Provence.

Le 24 novembre 2025, Santé Travail Provence a obtenu la certification de niveau 1 de la SPEC 2217, délivrée par AFNOR Certification pour une durée de deux ans.

Dans la continuité de cette démarche, Santé Travail Provence s'engage dans l'obtention du niveau 3 de la SPEC 2217.

Ces évolutions démontrent la capacité du service à **s'adapter aux besoins de santé et de prévention de ses adhérents**, mais également aux nouvelles exigences des réformes de prévention et Santé au Travail.

L'engagement de ST Provence dans la démarche de certification permet de disposer des moyens humains et stratégiques nécessaires, pour garantir le respect des principes d'impartialité de l'ensemble des acteurs et d'égalité de traitement dus aux adhérents et à leurs salariés. ST Provence veille également au respect strict de la confidentialité des données et des informations traitées dans le cadre de ses missions, en garantissant leur protection et leur accès aux seules personnes habilitées, conformément aux exigences réglementaires.

Cette certification sera partagée avec les parties prenantes et contribuera au succès des missions du service. Sans exhaustivité, les parties prenantes sont représentées par : notre tutelle la DREETS, le Conseil d'Administration, la Commission de Contrôle, les professionnels du service Santé au Travail Provence, les adhérents et les salariés des entreprises suivies.

Le service qualité aura pour objectif de répondre au référentiel mis en place dans la démarche de certification et qui comprend en particulier :

- ✓ L'étude des documents et attendus de la démarche
- ✓ La rédaction des éléments de preuve et de réponse aux attendus
- ✓ Le suivi d'indicateurs de pilotage, ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'actions associé
- ✓ La mobilisation des acteurs du service dans la parfaite réalisation de la certification
- ✓ La représentation du service dans la démarche, et dans les études menées avec d'autres services en cours de certification
- ✓ L'animation des groupes de travail et de la réunion de certification avec les auditeurs
- ✓ Le suivi de la mise en place de la certification

Pour la parfaite réalisation de ses missions, les moyens mis en place par le service au profit du service qualité seront les suivants :

1. Le service qualité est doté d'une personne travaillant à temps plein et en toute autonomie sur le poste de 'Chargée qualité' sous la responsabilité de la Directrice marketing.
2. Le service qualité pourra bénéficier de l'appui et du conseil du réseau qualité régional de Presanse Paca-Corse
3. Un comité de pilotage qualité et des responsables pour chaque processus

Le service qualité bénéficie de l'accès aux ressources humaines du service en mobilisant les auditeurs qualité et les différents acteurs nécessaires à l'atteinte de son objectif.

Le service qualité pourra appuyer et relayer son action par le soutien du service communication dans sa démarche.

Le système de certification doit permettre à l'adhèrent et aux salariés suivis de pouvoir bénéficier d'une meilleure prévention de la santé par des processus plus robustes, clairs, connus de tous, harmonisés et validés sur un plan national comme efficients pour se faire.

Le service s'engage pleinement dans la démarche de certification et se donne les moyens d'en assurer le succès et la pérennité dans les années à venir, sous couvert des reformes qui pourraient intervenir.

Le Directeur Général

Monsieur François-Xavier Michaux